

A R R E S T
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

Qui Ordonne que les Billets de Banque de Dix mille livres & de Mille livres, qui ont esté retirez du Public pour la somme de Cent Millions, Au moyen de pareille somme de Billets de Cent livres & de Dix livres, Timbrez du mot imprimé *Division*, qui ont esté delivrez en échange au Public, seront incessamment portez en l'Hôtel de Ville pour y estre brûlez.

Du 21. Aoust 1720.



A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C X X.



ARRÊT DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY.

Qui Ordonne que les Billets de Banque de Dix mille livres & de Mille livres, qui ont esté retirez du Public pour la somme de Cent Millions, Au moyen de pareille somme de Billets de Cent livres & de Dix livres, Timbrez du mot imprimé Division, qui ont esté délivrez en échange au Public, seront incessamment portez en l'Hôtel de Ville pour y estre brûlez.

Du 21. Aoust 1720.

Extrait des Registres du Conseil d'Estat.

LE ROY estant informé que les Billets de Banque de Cent livres & de Dix livres, Timbrez du mot imprimé *Division*, qui ont esté faits en Execution de l'Arrest du 26. Juin dernier, jusqu'à concurrence de la somme de Cent Millions de livres, pour servir uniquement à couper les Billets de Dix mille livres

A. ij.

4

& de Mille livres, ont esté totalement distribuez, Enforte qu'il a esté retiré du Public pour pareille somme de Cent Millions de livres de Billets de Dix mille livres & de Mille livres, lesquels il s'agit d'anéantir conformément audit Arrest; A quoy voulant pourvoir, Oüy le Rapport. SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Ordonné & ordonne que ledit Arrest du 26. Juin dernier sera Executé selon la forme & teneur, Et en conséquence que par les S.^{rs} Commissaires Generaux de la Compagnie des Indes & de la Banque, il sera incessamment dressé Procés verbal des Billets de Dix mille livres & de Mille livres qui ont esté retirez du Public pour la somme de Cent Millions de livres, au moyen de pareille somme de Billets de Cent livres & de Dix livres, Timbrez du mot imprimé *Division*, qui ont esté delivrez en échange au Public; Veut Sa Majesté que conformément audit Arrest lefdits Billets de Banque de Mille livres & Dix mille livres pour ladite somme de Cent Millions, soient incessamment portez en l'Hôtel de Ville de Paris, pour y estre coupez par le milieu en travers, & y estre publiquement brûlez en presence, tant desdits S.^{rs} Commissaires Generaux de la Compagnie des Indes & de la Banque, que des S.^{rs} Prevost des Marchands & Echevins de ladite Ville, qui en dresseront pareillement Procés verbal. FAIT au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le vingt-unième jour d'Aoust mil sept cens vingt. *Signé* PHELYPEAUX.